

NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

IC/08/PJ/2022

Date : 11/03/2022

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTITULE DE LA MISSION : Consultant (e) National (e) en charge de l'évaluation finale de l'effet du Projet « Appui à la résilience et au redressement socio-économique des communautés affectées par la pandémie de la COVID-19

Durée de la mission : 28 jours de travail effectif répartis sur une durée totale n'excédant pas 33 jours calendaires

Lieu de la mission : Bangui

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail : procurement.cf@undp.org

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 21 Mars 2022.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet « Appui à la résilience et au redressement socio-économique des communautés affectées par la pandémie de la COVID-19 » a soutenu des moyens de subsistance durables pour la population vulnérable, qui est exposée à l'insécurité alimentaire et professionnelle en raison du conflit durable et de la pandémie COVID-19, afin de prévenir le "piège de la pauvreté", qui peut inévitablement provoquer de nouveaux conflits. La stabilisation sociale n'est atteinte que lorsque les moyens de subsistance sont assurés. Les résultats du projet s'alignent sur ceux du cadre de résultats et de ressources du document de programme national : "Les populations vulnérables, y compris les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les anciens combattants, les femmes et les jeunes ont accès à des moyens de subsistance et à un emploi durable". Environ 6 000 personnes vulnérables (1 000 ménages) à Bangui, en particulier dans le district du PK 5, bénéficieront d'activités génératrices de revenus. Le projet a deux principaux résultats attendus : 1. les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables (en particulier les jeunes et les femmes) à la pandémie sont renforcés par la formation professionnelle et la création d'emplois sont soutenus ; 2. les risques de violence, de discrimination et de xénophobie exacerbés par COVID-19 envers les réfugiés, les migrants, les PDI sont réduits pour la cohésion sociale et la stabilisation.

Le projet a utilisé une variété d'approches innovantes telles que l'approche 3x6 et le 5S-Kaizen qui est une méthode japonaise pour améliorer l'environnement de travail des bénéficiaires. En outre, les bénéficiaires du projet ont reçu des kits d'hygiène en réponse aux impacts de COVID-19. La campagne de sensibilisation pour une utilisation efficace des kits d'hygiène sera menée afin d'améliorer leur prise de conscience sur la protection contre les maladies infectieuses. Enfin, un mécanisme fonctionnel de prévention du risque de violence, en particulier du risque d'extrémisme violent dans la communauté, sera mis en place pour éviter l'espace de propagation de l'extrémisme violent.

L'évaluation finale permettra de mesurer le degré d'atteinte des objectifs du projet et son impact sur la vie des bénéficiaires tout en prenant en compte les actions entreprises par d'autres agences.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

A) Objectifs

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvrira la période allant du 31 mars 2021 au 31 mars 2022.

En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau et de l'organisation.

B) Résultats attendus

Programme (PNUD, Gouvernement, et les partenaires financiers) à des fins de prise de décisions en ce qui concerne les futures interventions. L'évaluation se fera avec l'implication de toutes les parties prenantes du projet, notamment les autorités administratives locales, les services techniques bénéficiaires et les autres acteurs sur le terrain. A cet effet, des missions seront organisées à l'intérieur du pays.

L'évaluation permettra entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité des résultats du projet ;
- Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide ;
- Apprécier les contributions du projet aux aspects transversaux pertinents tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les respects des droits humains et la préservation de l'environnement ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet et pour d'autres interventions similaires dans le futur.

III. METHODOLOGIE

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Programme du PNUD et le Gouvernement (notamment le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Ministère de l'Etat chargé de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale). Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l'Évaluation axés sur les Résultats du Développement.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- i) Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (Documents de projet, PTA, budgets, comptes-rendus de réunions, rapports de suivi, rapports de missions, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques et de renforcement des capacités, etc.).
- ii) Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurées avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d'opérationnalisation du projet.
- iii) Une visite de terrain dans une ou deux localités des zones d'interventions et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- iv) Examen et analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- v) Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les parties prenantes Comité de relecture afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation. Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l'Évaluation axés sur les Résultats du Développement.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- i) Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (Documents de projet, PTA, budgets, comptes-rendus de réunions, rapports de suivi, rapports de missions, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques et de renforcement des capacités, etc.).
- ii) Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurées avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d'opérationnalisation du projet.
- iii) Une visite de terrain dans une ou deux localités des zones d'interventions et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- iv) Examen et analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- v) Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les parties prenantes Comité de relecture afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation.

IV. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION : QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

La Mission sera conduite par un consultant national n'ayant jamais travaillé avec le projet.

Le consultant doit avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations de projets et programme, particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en situation de post-conflit, ainsi que dans la rédaction de rapports d'évaluation. Il aura la responsabilité de l'organisation du travail, de la production et de la qualité des livrables de la consultation.

Plus spécifiquement, le consultant national aura le profil minimal suivant :

1) **Éducation :**

✓ Master en administration, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ;

2) **Expériences :**

✓ Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la prévention et de la radicalisation et d'extrémisme violent, du développement local, du relèvement et de la résilience ;

✓ Expérience dans l'élaboration, la gestion et/ou l'évaluation de programmes similaires dans les pays en développement ;

✓ Avoir un minimum de 2 missions d'évaluation similaires ;

✓ Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d'évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies en particulier ;

✓ Avoir d'excellentes capacités d'analyse et de rédaction ;

✓ Avoir une bonne connaissance du contexte d'un pays en crise ou en situation de post-crise, et particulièrement celui de la Centrafrique, sera considérée comme un avantage ;

3) **Langues requises :**

✓ Parler et écrire couramment le français.

V. DUREE DE LA MISSION ET LIEUX DE DEPLOIEMENT

La mission est prévue pour 28 jours de travail effectif répartis sur une durée totale n'excédant pas 33 jours calendaires.

VI. LIVRABLES

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivantes :

- Rapport de démarrage (10-15 pages) : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les quatre agences de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).

- Réunions de débriefing : Elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.

- Rapport provisoire de l'évaluation (40-60 pages) : Ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu tel que défini dans les guides d'évaluation des agences.

- Piste d'audit du rapport d'évaluation : Les modifications apportées par l'évaluateur en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.

- Rapport final d'évaluation : Il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du projet.

VII. MODALITES D'EXECUTION

Le responsable de cette évaluation est la Représentante du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de l'évaluation. Un Comité de relecture composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter le consultant avec les bénéficiaires, la cellule de coordination du programme conjoint, le Comité technique du projet et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le consultant et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) Représentante Résidente

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

b) Chargé de programme

- Met en place le Comité de relecture de l'évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au Comité de relecture concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance des évaluations.

c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E)

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence à l'évaluateur ;
- En concertation avec les autres parties prenantes, il examine et valide les différents livrables de

L'évaluation.

d) Comité de relecture

- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- S'assure de la qualité et de la pertinence des analyses et conclusions de l'évaluation ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux à l'évaluateur ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ; - Participent au Comité de relecture de l'évaluation.

f) L'équipe du projet

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation,
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation.

g) Evalueur

- S'acquiesce des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
- Prépare les rapports et informe le responsable de l'évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

VIII. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Proposition technique

(a) Lettre de motivation

(b) CV incluant les expériences similaires et au moins trois références professionnelles

(c) Approche méthodologie de la mission (au moins 5 pages)

Préciser le canevas des outils et du planning de formation avec les thématiques détaillés à prester (5 jours)

Préciser quelle applications et appareils seront utilisés pour la prestation de services

- (d) Le planning de mise en œuvre (chronogramme).
 (e) Copies du rapport de la dernière consultation réalisée sur le domaine de Prévention de Extrémisme violent.
 (f) Copies légalisées des diplômes et autres attestations des services faits

2. Proposition financière

Votre proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

Les soumissionnaires ne devront pas inclure les coûts d'achat des appareils et applications dans la proposition financière. Le frais de communications peut y être inclus.

3. Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base de livrables (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les Termes de Références (TDRs). Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé de demander aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les indemnités journalières et les autres frais tel que la communication).

IX. CRITERES D'ÉVALAUTION

Les soumissions techniques reçues seront notées suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

Critères	Scores Maximum (points)
1. La compréhension des TDR	10
2. Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les termes de référence	40
<ul style="list-style-type: none"> • Approche méthodologique 	
- Clarté (sur 5 points)	
- Cohérence de l'approche (sur 25 points)	
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail conforme à la méthodologie 	
- Exhaustivité (sur 4 points)	
- Clarté (sur 2 points)	
- Cohérence (sur 4 points)	
3. Qualifications et compétences	10
Qualifications et expériences générales <input checked="" type="checkbox"/> Master en administration, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ; <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise..... 7 points ; - Masters..... 8 points ; - Doctorat..... 10 points 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Expériences pertinentes pour la mission <ul style="list-style-type: none"> • 1 mission similaire 15 points • De 2 à 3 missions similaires..... 30 points • Plus de 3 missions similaires 40 points 	40
Total des points pour l'offre technique	100

N.B. Le score minimum exigé pour se qualifier est 70 % offre technique et 30 % score financier.

Les propositions techniques

Une proposition technique incluant :

- Une note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les motivations de la candidature ;
- Une brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
- Les contacts (adresse mail et téléphone) de trois personnes de références pouvant témoigner de vos qualités professionnelles et morales ;
- Un CV actualisé.

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

a. L'offre technique

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. L'offre financière Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins distante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le contrat sera accordé au (à la) consultant(e) dont l'offre a été évaluée et acceptée, et en fonction des critères suivants :

En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;

Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière

X. MODALITE DE PAIEMENTS

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé) (jours calendaires)	%	Validation
1^{ère} Tranche : Validation du rapport initial. A l'échéance limite de 5 jours de travail effectifs pour compter de la date de démarrage de la mission	7 jours	25%	Le Spécialiste en S&E
2^{ème} Tranche : Remise du rapport provisoire. A l'échéance limite de 18 jours de travail effectifs pour compter de la date de la validation du rapport initial de la mission.	18 jours	35%	Le Spécialiste en S&E
3^{ème} Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations. A l'échéance limite de 3 jours de travail effectifs pour compter de la date de la validation du rapport provisoire.	3 jours	40%	Le Spécialiste en S&E, en concertation avec le Comité de relecture
TOTAL		100%	